

Le Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS) permet de devenir agent de prévention et de sécurité pour pouvoir exercer les activités de sécurité privée dans les domaines de la surveillance, de la sécurité technique et incendie, de l'accueil et du contrôle d'accès, mais aussi du secours et de l'assistance aux personnes dans une société de sécurité, ou dans les services d'une grande entreprise ou d'une administration.



## #1 QUELLES MISSIONS ?

- > Sécuriser et assurer la protection des personnes, des marchandises, des locaux, des équipements ou installations électriques d'une entreprise.
- > Prévenir les risques.
- > Rédiger des rapports, des mains-courantes ou des comptes-rendus d'accident.
- > Faire appliquer les règles de sécurité et le règlement du site dont il assure la protection.

## #2 POUR QUI ?

Elle s'adresse à toute personne souhaitant exercer dans les activités de sécurité privée en tant que :

- > Agent de sécurité
- > Agent de surveillance
- > Agent de sûreté
- > Gardien de musée
- > Gardien de sécurité
- > Gardien d'usine
- > Surveillant de magasins
- > Surveillant de parking
- > Veilleur de nuit
- > Rondier
- > Intervenant sur alarme, etc



## #3 COMMENT OBTENIR LE CERTIFICAT ?

- > Être agé(e) de plus de 16 ans
- > Savoir lire, écrire, compter
- > Comprendre et parler français
- > Connaître les bases informatiques
- > Disposer d'un casier judiciaire vierge (traduit en français pour les ressortissants étrangers)
- > Avoir obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS
- > S'inscrire à une formation dans un centre agréé
- > Suivre assidument les 175 h de formation
- > Réussir l'examen qui comporte une épreuve théorique, une épreuve pratique et une épreuve de secourisme





## #4 COMMENT RENOUVELER SA CARTE PRO ?

En suivant la formation M.A.C (maintien et actualisation des compétences) qui a pour objectif de permettre à la personne titulaire de la carte pro des services de surveillance humaine ou de gardiennage de renouveler cette dernière.

## #5 AUTORISATIONS D'EXERCICE POUR LA MISE EN OEUVRE DE FORMATIONS TFP APS ET MAC APS :

// TFP APS + MAC APS

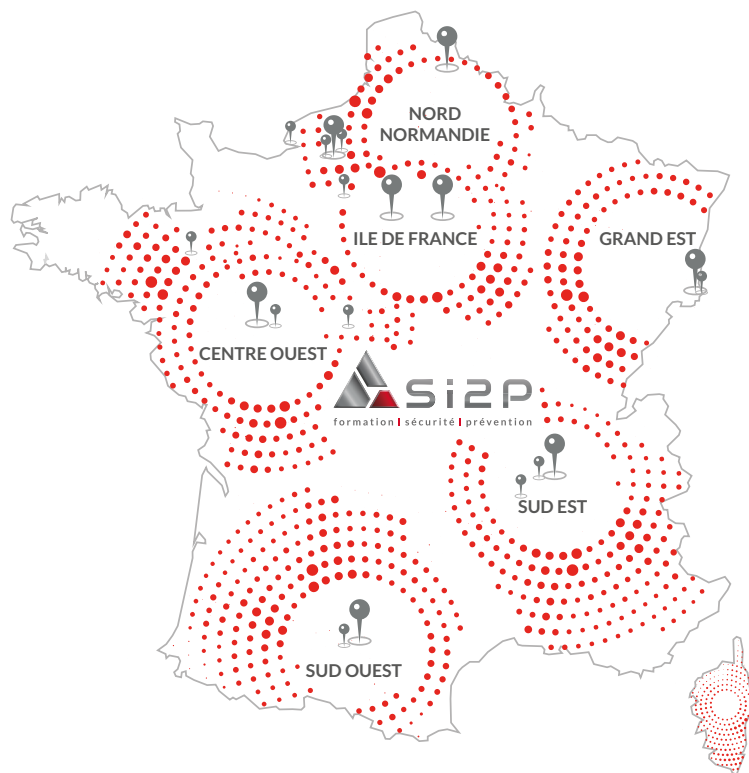
- > Agence MB Formation : N° d'autorisation d'exercice délivré par le CNAPS : FOR-031-2023-04-18-20180587210
- > Agence Efitec : N° d'autorisation d'exercice délivré par le CNAPS : FOR-035-2027-01-03-20210583354
- > Agence Odyssee Formations : N° d'autorisation d'exercice délivré par le CNAPS : FOR-037-2023-05-18-20180591846
- > Agence Promat Formation : N° d'autorisation d'exercice délivré par le CNAPS : FOR-076-2023-04-23-20180619438
- > Agence Adéquation Sécurité : N° d'autorisation d'exercice délivré par le CNAPS : FOR-076-2027-02-04-20220812852

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



Cliquez [\[ici\]](#) et retrouvez toutes nos formations dans notre catalogue.

## LE RÉSEAU Si2P



Agences Si2P

Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

### NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37).....	02 47 38 41 29
CESSON SÉVIGNÉ (35).....	02 23 45 00 10
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49).....	02 41 33 98 28
MULHOUSE (68).....	03 89 43 01 86
LABÈGE (31).....	05 61 00 65 22
SAINT JEAN BONNEFONDS (42).....	04 77 34 33 33
LE HAVRE (76).....	02 35 53 93 65
PETIT-QUEVILLY (76).....	02 32 11 79 04
EVREUX (27).....	02 32 34 58 32
SALAISE-SUR-SANNE (38).....	04 74 11 20 60
COQUELLES (62).....	03 21 17 07 97
LE HOULME (76).....	02 35 76 70 59
BARENTIN (76).....	02 35 63 96 13

### NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST.....	02 41 47 11 64
NORD NORMANDIE.....	03 20 36 38 45
GRAND EST.....	03 88 43 98 47
SUD EST.....	04 74 11 20 60
GRANDS COMPTES.....	01 46 01 73 82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST.....	01 46 01 73 80
ÎLE-DE-FRANCE EST.....	01 46 01 73 86
SUD OUEST.....	05 34 25 73 91
SUD EST MEDITERRANEE.....	04 74 11 20 66
BOURGOGNE.....	03 80 49 66 34